



Magny-Sur-Tille

PROJET DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 janvier 2024

Présents : S. Bougé - N. Bourny - A. Lukec – JF. Mille – D. Porteret – M. Caillat - JM. Bourgeon – C. Niedzwiecki - M. Grandgeorges – S. Bernardot - F. Sais – P. Veuillet – C. Pissot

Excusés : I. Couette - C. Bagolin pouvoir M. Caillat

Président de séance : N. Bourny Secrétaire : JM. Bourgeon Séance ouverte à 18h00

.....

ORDRE DU JOUR :

- Démission de la 2° adjointe
- Fixation du nombre d'adjoints et modification du tableau du conseil municipal
- Délibération sur projet de centrale photovoltaïque pour DDT
- Présentation du compte administratif 2023.
- Travaux et demande de subvention 2024
- Affaires diverses : remboursement exceptionnel de location...

Le maire informe qu'il était prévu de valider la demande de démission de la 2° adjointe Myriam Grandgeorges, courrier envoyé en préfecture le 7 janvier, et de modifier le tableau du conseil municipal. Mais la démission d'un adjoint doit être validée préalablement par la préfecture qui n'a pas encore signifié à la mairie son accord.

Il est donc décidé de retirer les 2 premiers points de l'ordre du jour.

Compte rendu du conseil municipal du 20 décembre 2023: à l'unanimité.

Compte rendu des délégations du conseil municipal au Maire : (article L2122-22 CGCT)

- Contrat d'assurances et marchés publics : assurance sinistre médiathèque
- Concessions cimetières : néant

1. AVIS du conseil pour le projet de permis de construire de centrale photovoltaïque au sol

La société VALECO a déposé auprès service instructeur de la DDT 21 un permis de construire de centrale photovoltaïque au sol sur les parcelles précédemment identifiées sur la ZAER, le 13 décembre 2023. Dans le cadre de l'instruction, ce service demande une délibération motivée du conseil municipal approuvant ou refusant le projet.

Le 3 février 2021, le conseil municipal avait déjà émis un avis favorable pour le projet présenté par VALECO et accepté la mise en place d'un bail emphytéotique. Une réunion publique de concertation a eu lieu au printemps de cette même année, acceptant le principe d'une centrale photovoltaïque côté autoroute A31. Les premières études d'impact conduites par VALECO ont été divulguées à la commune en 2022. La commune a inscrit cette opération dans la ZAER, délibération du 20 décembre 2023, concrétisant son acceptabilité sur le territoire communal.

Le dossier a déjà fait l'objet d'un examen attentif de la part de la DDT et la commune a été informée des demandes d'informations et pièces justificatives que VALECO doit apporter au permis de construire pour complétude du dossier.

En fonction de toutes ces informations, il est proposé au conseil municipal que la commune confirme son avis favorable au projet sous réserve que la société VALECO apporte les éléments suffisants de réponse à la DDT 21 et entretient à sa charge les éventuelles dégradations du chemin d'accès.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition et donne un avis favorable à ce projet.

2. Présentation du compte administratif 2023

Le maire présente le projet de compte administratif 2023 qui dégage un excédent de fonctionnement d'un peu plus de 110 000 € malgré un contexte difficile. Cet excédent complété par les réserves des années précédentes doit permettre de rembourser les emprunts précédemment souscrits et financer les investissements des années 2024 et 2025 en toute quiétude et sans nouvel emprunt.

3. Travaux et demande de subvention 2024

Achat terrain place de la Norges (parcelle 1136) auprès EPFL	163 491 € HT
Financement :	
- Fonds vert – (recyclage foncier, friches) : 163 491 € HT pour 30 % soit	49 047 €
- CTEA Dijon Métropole : subvention forfaitaire	36 000 €
- Fonds propres communaux	78 444 €
- Emprunt	0 €

➤ **Place de la Norges et place de l'église :**

SEQUANA Paysage (conception- maîtrise d'oeuvre) a fait un avant-projet et un chiffrage des travaux.

La place arborée de la Norges :	226 580 € HT
La place de l'église :	61 382 € HT
La maîtrise d'oeuvre SEQUANA	32 641 € HT
Soit un total général de :	320 603 € HT

Financements :

- Fonds Vert - renaturation : opération « cœur nature, place de la Norges et de l'église » (travaux 196 185.20 € HT + Séquana 23 464 €) total 219 649 € subventionné 40 % max	87 859 €
- DSIL : « cheminements doux » (29 017 € HT + 2 901 MO) total 31 918 € à 35 %	11 171 €
- DETR : « accès PMR mairie, jeux et espace loisirs » (62 760 € + 6276) total 69 036 à 35%	24 162 €
- Conseil Départemental 21 : plan Marshall transition écologique plafond 200 000 € à 30%	60 000 €
Total subventions (58% de l'investissement)	183 192 €
Fonds propres communaux	137 411 €
Emprunt	0 €

Note : les aménagements de voirie rue de l'abreuvoir seront réétudiés, financés et réalisés par Dijon Métropole début 2025, de même que la rue du Marais.

➤ **Renaturation et dés-imperméabilisation cour école primaire**

Concertation enseignants, élèves, parents, académie courant 1^{er} trimestre 2024,

Propositions et chiffrage par le CAUE 2^o trimestre 2024, en attente.

Possibilité de prise en charge directe d'une partie par l'académie dans le cadre « l'école, faisons-là ensemble »

Voir possibilité de financement des travaux de dés-imperméabilisation par Agence de l'eau et DETR (2025 ?)

➤ **Maison médicale**

Achat murs blancs 120 m ² à Coop habitat bourgogne	225 000 € HT
Travaux d'aménagements intérieurs	75 000 € HT
Coût global	300 000 € HT

Financement : (2024 ou 2025 selon avancement travaux)

- Conseil départemental Plan Marshall Contrats grands Projets 30 %	90 000 €
- DETR : si ESP (équipe soins primaires) et aval d'ARS Agence Santé 30 %	90 000 €
Total subventions éventuelles	180 000 €
Fonds propres communaux	120 000 €
Emprunt	0 €

Cet investissement générera des loyers qui seront fixés en fonction des subventions reçues.

NOTE importante : toutes les demandes de DETR, DSIL et Fonds Vert doivent être inscrites et décrites au CRTE 2024 de Dijon Métropole (formalités avant 29 janvier 2024)

Total Investissements HT	163 491 + 320 602 + 300 000 = 784 093 € HT
Total subventions sollicitées maxi	78 444 + 183 192 + 165 000 = 426 636 € HT
Total fonds propres communaux	357 457 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité toutes ces demandes de subventions et charge le maire de signer tous les documents nécessaires pour la constitution des dossiers.

4. Affaires diverses

Remboursement exceptionnel de la location annulée du 3 et 4 juin 2023: au vu des circonstances exceptionnelles, le conseil municipal accepte le principe d'un remboursement mais partiel, à savoir 200 € sur les 380 € de la location. Projet d'embauche saisonnier.

Séance levée à 19h50.